

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	27/06/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	27/06/2023
Présents : 22		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusé : M. BIBOLLET Nicolas

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Désignation d'un délégué au conseil d'administration du Collège de la Lauzière à Val d'Arc

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'élire un conseiller délégué au Conseil d'Administration du Collège de la Lauzière de la Commune de Val-d'Arc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes et représentées, désigne :

- Stéphanie PEREZ, Conseiller Titulaire
- Véronique GAZET, Conseiller Suppléant,

Auprès du Conseil d'Administration du Collège de la Lauzière de la Commune de Val-d'Arc.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON

